

MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE LOI DE BIOETHIQUE EN AMP AU CHRU DE TOURS



Dr C FRAPSAUCE
Dr M CORNUAU
AVRIL 2022

Collège de Gynécologie CVL

LOI DE BIOETHIQUE



- Loi qui encadre les activités
 - D'assistance médicale à la procréation
 - De recherche sur l'embryon
 - De don d'organes et de tissus
 - De soins palliatifs.
- Révision tous les 7 ans
 - 29 juillet 1994
 - Révision 2004 et 2011
 - 02 Août 2021





NOUVELLE LOI DE BIOETHIQUE GENERALITES

Collège de Gynécologie CVL

TECHNIQUES D'AMP

- 🌍 Avant la prise en charge : bilan clinique → technique optimale pour les meilleurs chances de grossesse
- 🌍 Hors AMP: Induction simple de l'ovulation + rapports programmés
- 🌍 Insémination artificielle (IA): Intraconjugale ou avec don de spermatozoïdes
- 🌍 Fécondation in vitro (FIV): Intraconjugale ou avec don de spermatozoïdes ou avec don d'ovocytes
 - Classique
 - Avec ICSI (Injection intra-cytoplasmique de spermatozoïdes)
- 🌍 Transfert d'embryons congelés : Intra-conjugal ou avec don



NOUVELLE LOI DE BIOETHIQUE POUR QUOI FAIRE ?

Collège de Gynécologie CVL

LOI de bioéthique



Loi 29/07/94

Loi 02/08/2021

- 🌐 Objectif : répondre à la détresse des couples infertiles
- 🌐 AMP = Solution médicale palliative (ne guérit pas l'infertilité) à une infertilité médicalement diagnostiquée
- 🌐 Patient ≠ malade
- 🌐 Pas un mais deux patients, puis une 3^{ème} personne, absente du débat : l'enfant à venir
- 🌐 Intérêt de l'enfant doit être pris en considération
- 🌐 Prise en considération
 - Désir d'enfant des demandeurs
 - Droit de l'enfant à naître

Objectif : répondre à un projet parental

Possibilité de recourir à l'AMP en dehors de toute pathologie

Possibilité de bénéficier d'un double don au cours d'une même tentative d'AMP



NOUVELLE LOI DE BIOETHIQUE POUR QUI ?

Collège de Gynécologie CVL

LOI de bioéthique



Loi 29/07/94

Loi 02/08/2021

Conditions de recours à l'AMP:

- Couple : Homme et Femme vivants et en âge de procréer
- Caractère pathologique de l'infertilité : infertilité médicalement diagnostiquée
- Interdiction AMP post-mortem

Finalités de recours à l'AMP

- Remédier à l'infertilité d'un couple
- Eviter la transmission à l'enfant ou à un membre du couple d'une maladie d'une particulière gravité

Prise en charge sécurité sociale à 100 %
6 inséminations et 4 FIV par projet parental

Ouverture de l'AMP aux femmes non mariées et/ou couples de femmes

Interdiction AMP post mortem

Entrée en AMP après évaluation par équipe clinico-biologique pluridisciplinaire

Pas de différence de prise en charge en fonction du statut matrimonial ou de l'orientation sexuelle

Mêmes conditions de prise en charge quels que soit le ou les demandeurs

Articles 311-25, 325 et 332 du code civil



Loi 29/07/94

en l'état actuel du droit positif, la filiation maternelle ne peut être attribuée qu'à la femme qui a accouché



Loi 02/08/2021

Pour les enfants issus d'un couple de femmes

« Création d'un régime particulier d'établissement de la filiation qui rend les 2 femmes mères de l'enfant à égalité de droits et de devoirs sans différence entre celle qui a accouché et l'autre »

2 Démarches à faire :

- devant un notaire avant l'AMP
- Déclaration de naissance à l'officier d'état civil

LOI de bioéthique



Loi 29/07/94

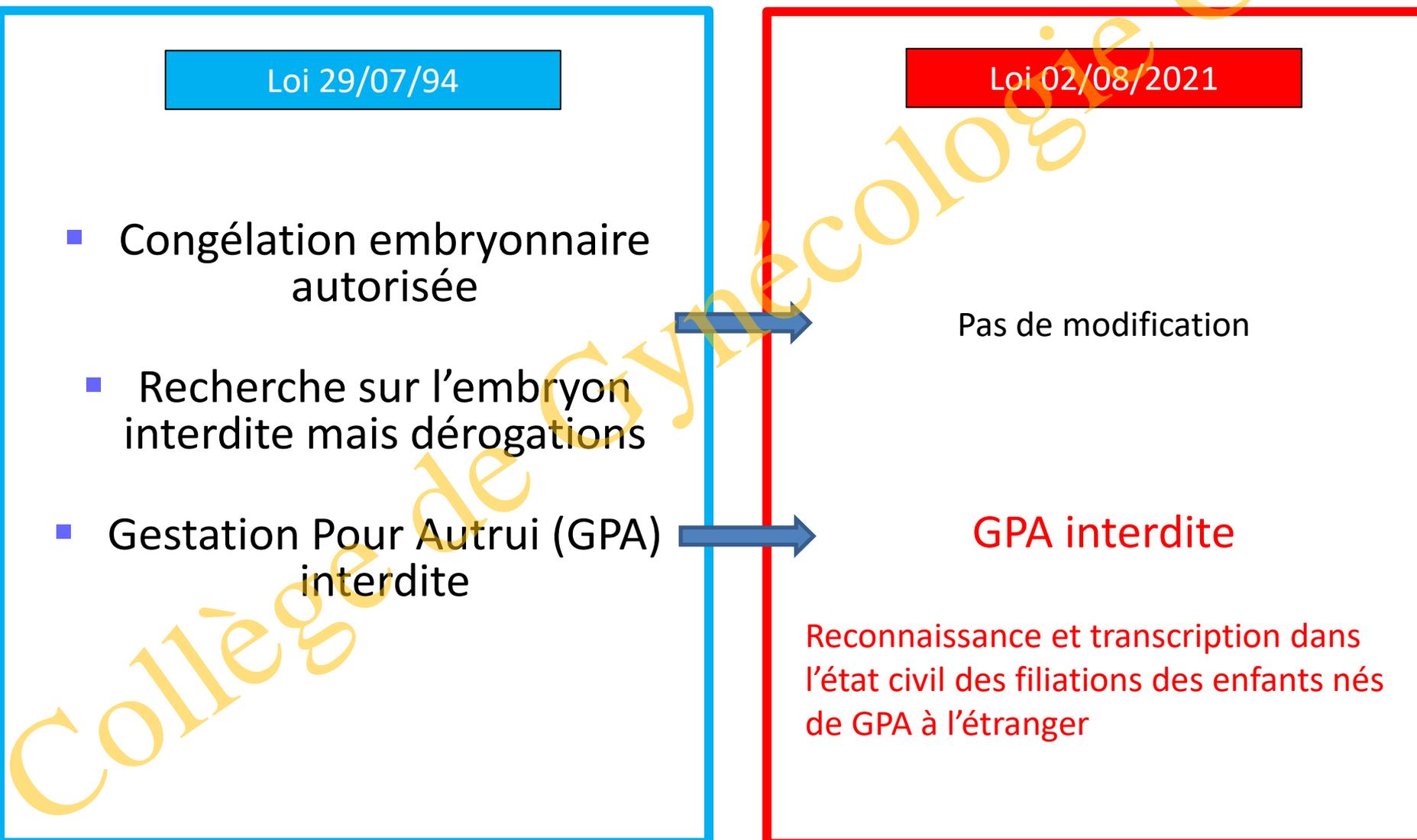
- Congélation embryonnaire autorisée
- Recherche sur l'embryon interdite mais dérogations
- Gestation Pour Autrui (GPA) interdite

Loi 02/08/2021

Pas de modification

GPA interdite

Reconnaissance et transcription dans l'état civil des filiations des enfants nés de GPA à l'étranger





NOUVELLE LOI DE BIOETHIQUE A QUEL AGE ?



Collège de Gynécologie CVL

LOI de bioéthique



Loi 29/07/94

- Conjoint en âge de procréer
- Femme de 18 ans au 43^e anniversaire
- Homme de 18 ans au 60^e anniversaire

Loi 02/08/2021

- COUPLE :
 - Conjointe qui porte la grossesse entre 18 ans et 43^e anniversaire (45^e si gamètes ou embryons congelés)
 - Conjoint ne portant pas la grossesse entre 18 ans et 60^e anniversaire
- FEMME NON MARIEE
29-43 ans (45ans)



NOUVELLE LOI DE BIOETHIQUE
DON DE GAMETES ET D'EMBRYONS ?

Collège de Gynécologie CVL

QUOI, COMMENT?



LOI 02/08/2021

Pénurie du don
de gamètes en
France
Liste et délai
d'attente +++



Levée anonymat

Possibilité pour l'enfant issu
du don
de connaître données non
identifiantes ou identifiantes
sur le donneur

POSSIBLE POUR LES ENFANTS NES
AVANT LA MODIFICATION DE LA LOI
RETROACTIVITE DE LA LOI !!

Destruction stock de
gamètes actuel



Décembre 2015 :
ouverture du don de
gamètes aux H/F sans
enfant

- Don de spz, d'ovocytes
- Don ou « Accueil »
d'embryons (AE)
- Principe du don :
 - « *Le don de gamètes est le don d'un couple qui a des enfants a un couple qui en désire* » Georges DAVID 1971
 - 3 principes:
 - Anonymat
 - Gratuité
 - Altruisme

VOLONTARIAT

Loi 29/07/94

- Don réalisé librement et sans pression d'aucune sorte
- Consentements écrits du « couple donneur » / donneur
- révocable à tout moment jusqu'à l'utilisation des gamètes

- Révision de 2004:

« donneur ayant procréé »
« s'il fait partie d'un couple, consentement de l'autre membre du couple »

- Arrêté du 24 décembre 2015 :

le donneur peut ne pas avoir procréé,
et possibilité de « Conservation d'une partie des gamètes du donneur n'ayant pas procréé à son bénéfice ».

Loi 02/08/2021

Plus de nécessité d'obtenir le consentement du conjoint du donneur

IDEM
+ Autorisation de l'autoconservation sociétale (29-35 (37)ans)



VOLONTARIAT



-  Loi de bioéthique → interdiction de rémunération en contrepartie du don :
 - Garante du respect de la dignité de la personne sans pression ni contrainte
 - Prise en charge des frais occasionnés par le don : **JUSTIFIEE ET INDISCUTABLE**
-  Particularité du don d'ovocytes :
 - Pénibilité du don → dans certains pays:
 -  Indemnisation forfaitaire : Espagne 900€/don
 - France : fuite de patients vers l'étranger 
 - Possibilité forfait CPAM / frais de transport
 - Tourisme procréatif, prise en charge rapide mais exigences qualité ? équité?



ANONYMAT

Loi 29/07/94

- Aucune filiation entre l'enfant issu du don et le donneur
consentement établissant la filiation signé chez le juge ou le notaire
- Médiatisation d'enfants issus d'un don de sperme et réclamant la levée de l'anonymat
- 30 cas/50 000 enfants nés (0,06 %)

Loi 02/08/2021

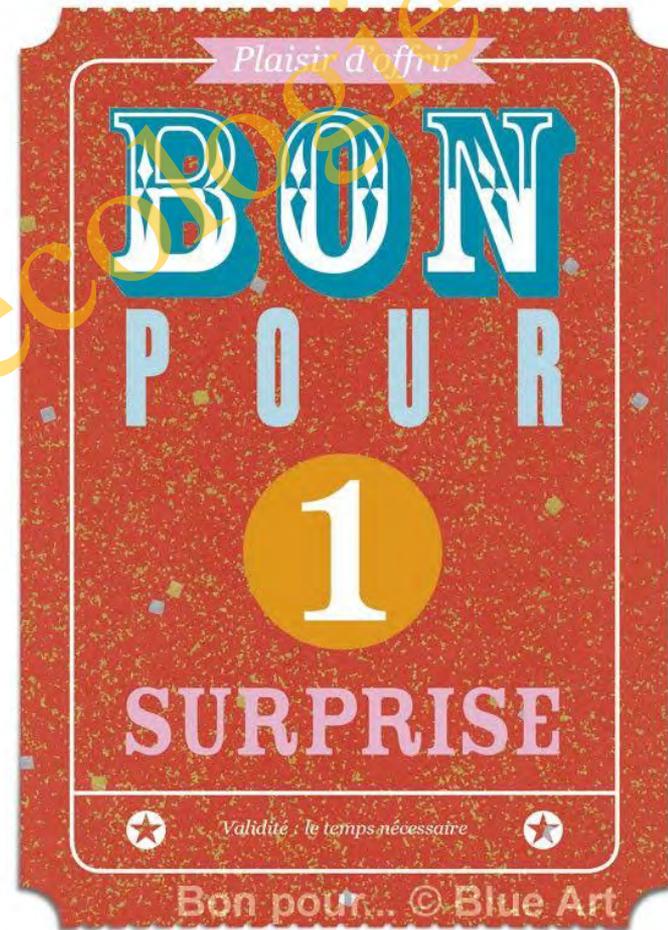
- Consentement uniquement chez le notaire pour établir la filiation avant don de gamètes
- Rupture de filiation avec le donneur de gamètes
- Création d'une commission
Vérifie que l'enfant est issu d'un don de gamète
- Peut donner aux 18 ans de l'enfant des informations identifiantes ou non identifiantes sur le donneur



ANONYMAT



Le décès d'un donneur n'a pas d'incidence sur cette procédure de levée d'anonymat.



DON DE GAMÈTES : QUI PEUT DONNER?

🌍 Donneurs et donneuses

- Homme : 18 à 44 ans inclus
- Femme : 18 à 37 ans inclus

🌍 Plus d'obligation d'avoir procréé :

- Arrêté du 24 décembre 2015:
 - Possibilité de ne pas avoir procréé.

🌍 Être en bonne santé:

- Enquête génétique (antécédent médicaux personnels et familiaux) et caryotype, CFTR.
- Sérologies des infections sexuellement transmissibles: VIH, VHB, VHC, syphilis.

🌍 Naissances pour un même donneur limitées à **10**.



A group of people's hands are shown holding a globe of the Earth. The hands are of various skin tones and are arranged in a circle around the globe, symbolizing global unity and care for the planet. The background is a soft, out-of-focus grey.

Autoconservation de gamètes

Collège de Gynécologie CVL



NOUVELLE LOI DE BIOETHIQUE

AUTOCONSERVATION DE GAMETES

POUR MOTIF MEDICAL ?

POUR CONVENANCE ?

Collegè de Gynécologie CVL

Préservation de fertilité



Loi 29/07/94

- Autoconservation de gamètes ou de tissus
- Prise en charge en Urgence (Plateformes régionales)
- Avant un traitement potentiellement stérilisant (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie)

Loi 02/08/2021

IDEM

+

Possibilité de conservation sociétale
Hommes 29-44 ans inclus
Femmes 29-36 ans inclus

Interdiction pour les entreprises de prendre en charge ou de compenser cette préservation

Réutilisation

Femmes jusqu'à 43 ans

Hommes jusqu'à 59 ans

Frais de congélation remboursés SS
Frais de conservation pour le patient(e)

PRÉSERVATION FERTILITÉ DE LA FEMME



02 47 47 39 38
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

mbdr@chu-tours.fr
En dehors des horaires d'ouverture
RENDEZ-VOUS FIXÉ DANS LES 72H



Si la patiente est sous
contraception orale :
NE PAS L'ARRÊTER
et enchaîner les plaquettes
(sauf contre-indication liée à la pathologie).

- AVANT TOUT TRAITEMENT POTENTIELLEMENT STÉRILISANT
- ÂGE < 40 ANS
- QUEL QUE SOIT LE NOMBRE D'ENFANTS OU LE STATUT FAMILIAL

COMMENT ?

Technique envisageable :

- Conservation d'ovocytes
- Conservation d'embryons
- Conservation du cortex ovarien

LA CONSULTATION EN 2 MOTS

La consultation est réalisée en binôme (gynécologue + biologiste).

Une consultation avec notre psychologue être proposée si besoin. Nous sommes disponibles pour rencontrer votre patient même si une prise en charge n'est à prio possible, afin de répondre à ses question

VOUS N'AVEZ RIEN À PRESCRIRE

Tous les examens seront réalisés sur place le jour de la consultation.

MERCI DE NOUS COMMUNIQUER

Indications, traitements envisagés, coordonnées de la patiente, coordonnées du cancérologue, délai maximum avant traitement, **date des dernières règles**, durée des cycles, statut familial, **prise ou non d'une contraceptif**

PRÉSERVATION DE FERTILITE URGENTES D'INDICATION MEDICALE

PRÉSERVATION FERTILITÉ DE L'HOMME



02 47 47 39 38
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

mbdr@chu-tours.fr
En dehors des horaires d'ouverture
RENDEZ-VOUS FIXÉ DANS LES 24H



02 38 74 45 68
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Boîte vocale
RENDEZ-VOUS FIXÉ DANS LES 48H

- AVANT TOUT TRAITEMENT POTENTIELLEMENT STÉRILISANT
- ÂGE < 60 ANS
- QUEL QUE SOIT LE NOMBRE D'ENFANTS OU LE STATUT FAMILIAL

COMMENT ?

Technique envisageable :
cryoconservation des spermatozoïdes

LA CONSULTATION EN 2 MOTS

Le recueil de sperme est précédé d'une consultation avec un biologiste. Deux à trois prélèvements de sperme, espacés de 2 jours minimum, sont nécessaires. Une consultation avec notre psychologue peut être proposée si besoin.

PRESCRIRE

- « Autoconservation de spermatozoïdes »
- Sérologies: Hépatite B (Ag Hbs, Ac anti-Hbc, Ac anti-Hbs), Hépatite C (Ac anti-VHC), VIH, Syphilis

MERCI DE NOUS COMMUNIQUER

Indications, traitements envisagés, coordonnées du patient, coordonnées du cancérologue, délai maximum avant traitement.



Plus d'infos
www.oncocentre.org



TAKE HOME MESSAGE

Collège de Gynécologie CVL

TAKE HOME MESSAGE



Collège de Gynécologie CVL

TAKE HOME MESSAGE



18



43-45



18



60



Collège de Gynécologie CVL

TAKE HOME MESSAGE

PRESERVATION DE FERTILITE
INDICATION MEDICALE



PRESERVATION DE FERTILITE
INDICATION SOCIETALE



Collège de Gynécologie CVL

Pré test

- **Je peux bénéficier d'une AMP en France si :**
- Je suis une femme de 41 ans en couple avec un homme de 42 ans.
- Je suis une femme de 35 ans en couple avec un homme de 61 ans.
- Je suis une femme de 41 ans en couple avec une femme de 42 ans.
- Je suis une femme de 35 ans en couple avec une femme de 61 ans.
- Je suis une femme de 44 ans , mais j'ai autoconservé des ovocytes il y a 10 ans.
- Je suis une femme de 35 ans , mon mari vient de mourir dans un accident de voiture mais il avait signé le consentement pour le transfert des embryons restants suite à notre dernière tentative de FIV.

Pré test

- **Je peux bénéficier d'une AMP en France si :**
- Je suis une femme de 41 ans en couple avec un homme de 42 ans.
- Je suis une femme de 35 ans en couple avec un homme de 61 ans.
- Je suis une femme de 41 ans en couple avec une femme de 42 ans.
- Je suis une femme de 35 ans en couple avec une femme de 61 ans.
- Je suis une femme de 44 ans , mais j'ai autoconservé des ovocytes il y a 10 ans.
- Je suis une femme de 35 ans , mon mari vient de mourir dans un accident de voiture mais il avait signé le consentement pour le transfert des embryons restants suite à notre dernière tentative de FIV.

Pré test

- **Je peux demander une préservation de fertilité en France si :**
- Je suis une femme de 33 ans et on vient de me diagnostiquer un cancer du sein.
- Je suis une jeune femme de 17 ans et on vient de me diagnostiquer un lymphome malin hodgkinien.
- Je suis une femme de 23 ans à qui on vient de retirer un ovaire pour un kyste borderline.
- Je suis un homme de 42 ans qui doit bénéficier d'une vasectomie.
- Je suis un jeune garçon de 15 ans à qui on vient de diagnostiquer un lymphome non hodgkinien.
- Je suis un jeune garçon de 5 ans à qui on vient de diagnostiquer un sarcome.

Pré test

- **Je peux demander une préservation de fertilité en France si :**
- Je suis une femme de 33 ans et on vient de me diagnostiquer un cancer du sein.
- Je suis une jeune femme de 17 ans et on vient de me diagnostiquer un lymphome malin hodgkinien.
- Je suis une femme de 23 ans à qui on vient de retirer un ovaire pour un kyste borderline.
- Je suis un homme de 42 ans qui doit bénéficier d'une vasectomie.
- Je suis un jeune garçon de 15 ans à qui on vient de diagnostiquer un lymphome non hodgkinien.
- Je suis un jeune garçon de 5 ans à qui on vient de diagnostiquer un sarcome.

Pré test

-
- **Je peux demander une préservation de fertilité en France si :**
- Je suis une femme de 18 ans et je souhaite congeler des ovocytes au cas où.
- Je suis une femme de 30 ans et je souhaite congeler des ovocytes au cas où.
- Je suis une femme de 38 ans et je souhaite congeler des ovocytes au cas où.
- Je suis un homme de 18 ans et je souhaite congeler des spermatozoïdes au cas où.
- Je suis un homme de 30 ans et je souhaite congeler des spermatozoïdes au cas où.
- Je suis un homme de 45 ans et je souhaite congeler des spermatozoïdes au cas où.

Pré test

-
- **Je peux demander une préservation de fertilité en France si :**
- Je suis une femme de 18 ans et je souhaite congeler des ovocytes au cas où.
- Je suis une femme de 30 ans et je souhaite congeler des ovocytes au cas où.
- Je suis une femme de 38 ans et je souhaite congeler des ovocytes au cas où.
- Je suis un homme de 18 ans et je souhaite congeler des spermatozoïdes au cas où.
- Je suis un homme de 30 ans et je souhaite congeler des spermatozoïdes au cas où.
- Je suis un homme de 45 ans et je souhaite congeler des spermatozoïdes au cas où.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Collège de Gynécologie CVL